

de son élévation, la monarchie arverne avait même dépouillé les Edues d'une partie de leurs frontières, du côté des Mandubes (1).

Cette prospérité prit fin à l'arrivée des Ségusiaves. Mais les tribus de Momorus et d'Atépomare ne jouirent pas longtemps d'une indépendance absolue. Des événements, qui sont encore un des mystères de l'histoire, les asservirent à la suzeraineté de la république éduenne, et cette dépendance rendit, une fois encore, Bibracte maîtresse du cours de l'Arar, une invasion heureuse en ayant mis la clef aux mains de ses clients.

La modération dans le triomphe n'était la vertu d'aucun des peuples Gaulois. Les droits de péage qu'exigeaient, une fois parvenues à l'autorité suprême, *summa auctoritas* (Cæs.), les nations de qui la Saône était le débouché commercial, furent rétablis et rigoureusement perçus (2). Le groupe séquane, surtout, se trouvait atteint. Uni aux Germains limitrophes de la rive du Rhin (3) et probablement aux Lingones, dont l'intérêt était égal au sien (4), il déclara la guerre à la république éduenne. Cette guerre eut pour la république des conséquences désastreuses. Vaincue, humiliée, elle perdit par la cession forcée d'une partie de son territoire les conditions fondamentales de sa puissance (5), par la séparation violente des Ségusiaves, ses alliés, le monopole de la Saône et ses droits à l'hégémonie (6). Mais, à peine arrivé dans

(1) Strab., *Géograph.*, IV.

(2) Dans le but de ruiner les Séquanes, elle (la république éduenne) mit sur la navigation de la Saône des droits excessifs. » (Am. Thierry, *Hist. des Gaul.*, II, 278, Paris, 1828.)

(3) « Sequani... Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerunt. » (Cæs. *De bell. gall.*, VI, 12.)

(4) Les Lingones, suivant la remarque de M. Girault, étaient obligés par leur position de prendre part à toutes les contestations relatives à la libre navigation de la Saône (*Mém. de l'Acad. cell.*, IV, 177.).

(4) Sequani... tantum potentia antecesserint... ut partem finitimi agri per vim occupatam possiderent, Galliaque totius principatum obtinerent (Cæs., au lieu cit.).

(6) « Et magnam partem clientium ab Æduis ad se traducerent. » (Cæs., *ibid.*)